



HAL
open science

L'identité géographique de l'Europe

Gérard-François Dumont, Pierre Verluise

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont, Pierre Verluise. L'identité géographique de l'Europe. Géopolitique de l'Europe, Armand Colin/Sedes, pp.73-87, 2014, 978-2-301-00419-2. halshs-01986881

HAL Id: halshs-01986881

<https://shs.hal.science/halshs-01986881>

Submitted on 19 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 4

L'identité géographique de l'Europe

Gérard-François Dumont
Pierre Verluise

5 juin 1947	Annnonce du plan Marshall d'aide américaine à la reconstruction de l'Europe.
5 mai 1949	Création du Conseil de l'Europe.
9 mai 1950	Robert Schuman propose la mise en commun des ressources de charbon et d'acier de la France et de la RFA (République fédérale d'Allemagne) dans une organisation ouverte aux autres pays d'Europe.
1989	Ouverture puis suppression du rideau de fer.
1994	Nouveau découpage conventionnel de l'Europe par les Nations unies.

La géographie peut-elle aider à caractériser l'Europe ? Pour répondre, nous ferons d'abord appel à la géographie physique puis à la géographie conventionnelle. Nous examinerons ensuite la géographie historico-politique. Enfin, nous interrogerons la géographie institutionnelle, caractérisée par le projet d'hommes politiques européens de l'après-guerre de construire une géographie volontaire.

1. Un ensemble territorial spécifique selon la géographie physique

La recherche de l'identité géographique de l'Europe invite, d'abord, à considérer la géographie physique. Cette science de l'espace propose-t-elle une frontière unanimement acceptée d'une aire géographique propre à l'Europe ? La comparaison avec les autres territoires de l'œkoumène¹ conduit à caractériser l'Europe comme un ensemble de territoires essentiellement soumis aux influences maritimes, notamment en raison d'une géographie pluri-péninsulaire et de l'existence de nombreuses îles péricontinentales.

A. Une grappe de péninsules

En effet², « l'Europe se présente comme un ensemble péninsulaire et insulaire³ situé sur la façade orientale tempérée de l'océan Atlantique nord ». La grappe des péninsules euro-

1. Espace habitable de la surface terrestre.

2. Nous reprenons ici l'analyse de : Alain Dalbavie, « Frontières politiques et géographie physique », *Médi@venir*, automne 2004.

3. En incluant ses confins insulaires, l'Europe s'étend de 80° Nord à 35° Nord et de 25° Ouest à 45° Est environ, mais l'Europe péninsulaire et insulaire péricontinentale (Europe au sens strict) s'étend de 72° Nord à 35° Nord et de 10° Ouest à 45° Est environ.

péennes comporte un rapport entre la longueur de ses littoraux et sa superficie qui est, à cette échelle, le plus élevé du monde : la façade occidentale tempérée de l'Amérique du Nord ne présente rien de comparable ; le nord du Canada est surtout un monde insulaire et arctique. Quant à l'ensemble Malaisie-Indonésie, situé en zone tropicale, il présente un degré supérieur de compénétration entre océan et terres émergées, mais son caractère insulaire est prédominant et confine, vers l'est de l'archipel indonésien, à l'atomisation. Rien de tel pour l'Europe, dont la péninsule centrale principale, orientée selon un axe est-nord-est – ouest-sud-ouest, va en s'amincissant depuis les régions comprises entre mer Blanche et mer Noire jusqu'à la sous-péninsule de Bretagne : moins de 2 000 km de terres séparent la mer Blanche de la mer d'Azov (bordière de la mer Noire) ; la mer Baltique est à moins de 1 200 km de la mer Noire, et il y a moins de 1 000 km de la mer du Nord à l'Adriatique.

Quant aux péninsules périphériques de l'Europe, elles se partagent en un groupe septentrional, comprenant les péninsules fenno-scandienne et danoise, et un groupe méditerranéen, avec les péninsules Ibérique, italienne, gréco-balkanique et anatolienne. De plus petites unités péniinsulaires (ou « presqu'îles ») peuvent être identifiées, comme la presqu'île de Kanin (à l'est de la mer Blanche), la péninsule de Kola (au nord de la mer Blanche), la Bretagne, la Calabre, le Péloponnèse, la Thrace ou la Crimée. Selon la géographie physique, l'Europe continentale se définit donc d'une part par son caractère multipéniinsulaire et, *ipso facto*, par les influences maritimes qui s'exercent sur toutes ses nuances climatiques.

B. De multiples limites se confondant avec les littoraux

D'autre part, ses limites septentrionale, occidentale et méridionale, se confondent avec ses littoraux. Aussi sa limite orientale doit-elle se trouver là où disparaît son caractère multipéniinsulaire et où, lorsqu'une frontière géophysique nette (comme celle matérialisée, au sud de l'Anatolie, par le décrochement sénestre Est-Anatolien) fait défaut, les influences océaniques s'estompent pour faire place à une dominante continentale des climats. Or, cette multipéniinsularité n'apparaît qu'à partir de l'axe mer Blanche-mer Noire, s'affirmant toujours davantage vers l'ouest tandis qu'elle fait défaut à l'est. C'est pourquoi la limite orientale de l'Europe physique s'étend, du nord au sud, de la baie Chesskaïa (à l'est de la presqu'île de Kanin) au lac de Van (en Arménie), d'où elle s'infléchit en direction du sud-ouest jusqu'au golfe d'Alexandrette.

À l'orient de cette limite se trouve l'Asie, dont les caractères géographiques et géométriques, physiques et topologiques, diffèrent profondément de ceux de l'Europe : régions de climat continental/hypercontinental, voire subpolaire (Sibéries) aux extrémités septentrionales, régions subtropicales ou tropicales aux extrémités méridionales ; régions arides ou hyperarides à hivers froids (déserts continentaux ou d'abri) par suite de l'éloignement des océans et/ou de la présence de dépressions topographiques¹ ; immense masse continentale² incluant des mers intérieures (mer Morte, mer Caspienne et mer d'Aral), vastes structures azonales et souvent méridiennes comme l'Oural³, cet Oural qui reste la limite classique – trop classique – entre Europe et Asie, sans la moindre justification, toutefois. Il est vrai que

1. Takla Makan, Turfan et Fergana.

2. Plus de 4 000 km séparent l'embouchure de la Pechora du golfe Persique ; l'embouchure de l'Ob est à plus de 6 500 km du cap Comorin ; il y a près de 6 000 km du cap Tchéliousskine au golfe du Tonkin et plus de 4 000 km séparent encore l'embouchure de la Léna du détroit de Corée.

3. Autres exemples : bassin de la Caspienne, cours de l'Ienisseï et de la Léna inférieure, Sibérie orientale.

son orientation méridienne constitue une tentation quasi irrésistible pour qui recherche une frontière entre deux ensembles mal délimités faute, justement, de s'être suffisamment attaché au préalable à les définir, donc à les distinguer, par leurs caractères géographiques propres. L'eût-on fait, qu'on se fût aperçu que l'Oural, tout autant par sa localisation que par son climat ou son azonalité même, appartient à l'Asie et ne la limite point.

C. Un caractère insulaire marqué par des confins...

Une autre dimension de l'identité territoriale de l'Europe est son caractère insulaire. Les îles européennes se répartissent en deux ensembles : les confins insulaires et les îles péricontinentales, celles-ci comportant un groupe septentrional et un groupe méditerranéen.

Les confins insulaires de l'Europe sont les îles qui, des Açores au Svalbard¹, via l'Islande et Jan Mayen, constituent les jalons de la frontière extrême occidentale et septentrionale de l'Europe. Dans le cas des Açores, de l'Islande et de Jan Mayen (île située à l'est du Groenland), il s'agit aussi de sa limite géophysique et extracontinentale ultime, puisque toutes ces îles sont des portions émergées, généralement à la faveur de points chauds, soit du grand rift de l'Atlantique Nord lui-même (Islande, Jan Mayen), soit de régions de failles transformantes qui lui sont liées (Açores). Quant au Svalbard, terre polaire située entre 75 et 80 degrés de latitude nord, son appartenance à l'Europe pourrait sembler problématique si certains caractères climatiques liés à la dérive nord-Atlantique, dont l'influence s'étend en mer de Barents (précisément jusqu'à la baie Cherskaïa) et, saisonnièrement, jusque sur les littoraux sud-occidentaux du Spitzberg², ne permettaient, plus sûrement que sa longitude, de le rattacher tout de même à cet ensemble.

D. ...et de nombreuses îles péricontinentales

Le second ensemble de l'Europe insulaire est formé d'îles péricontinentales. Au nord, il s'agit des deux grandes îles d'Irlande et de Grande-Bretagne avec leurs satellites (Féroé, Shetland, Orcades, Hébrides, Man et Scilly), ainsi que les très nombreuses îles côtoyant la péninsule fenno-scandienne, notamment sur sa façade norvégienne. Le groupe méditerranéen, enfin, outre les trois grandes îles tyrrhéniennes (Corse, Sardaigne et Sicile) et leurs satellites, inclut d'ouest en est Alboràn (au sud-est de Malaga), les Baléares, Pantelleria (au sud-ouest de la Sicile), Malte et Gozo, la Crète et Chypre, ainsi que les archipels dalmate et égéen.

La géographie physique conduit donc à présenter des limites assez précises à l'Europe. Pour savoir si ces dernières concordent avec d'autres contours, examinons désormais la géographie conventionnelle.

-
1. Norvégien *sval* (« frais », « froid ») et *bård* (« rivage »). Ce territoire inclut l'archipel du Spitzberg (du néerlandais *spits*, « pointe », et *bergen*, « montagnes », nom donné par l'explorateur hollandais Willem Barents qui y aborda en 1596) et l'île aux Ours. Le Spitzberg est une portion de croûte continentale d'âge essentiellement calédonien, vestige de l'ancienne chaîne Calédonienne (orogène au Silurien supérieur, vers -400 Ma) dont les autres témoins européens peuvent être suivis en Scandinavie, en Écosse et en Irlande.
 2. Ces influences ne sont vraiment sensibles qu'à l'extrémité méridionale du Spitzberg et dans l'île aux Ours.

2. Les changements dans la géographie conventionnelle

Cette dernière retient notamment comme bornes de l'Europe les rives est de l'océan Atlantique, les rives nord de la mer Méditerranée et de la mer Noire ainsi que le Caucase. Définie après la Seconde Guerre mondiale, la géographie conventionnelle de l'Europe a profondément changé depuis 1990, tant dans le nombre de ses pays ou ses superficies que dans le découpage de ses sous-régions. Cette géographie conventionnelle suscite néanmoins des interrogations.

A. Une Europe longtemps limitée par un ensemble géopolitique traité comme un « sixième continent »

Du lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1994, la définition conventionnelle de l'Europe, dans les tableaux statistiques de l'ONU¹, comprend un nombre limité de pays parce que l'URSS est traitée statistiquement à part, comme une sorte de sixième continent. C'est pourquoi, par convention, des pays pouvant être considérés comme européens sont mis en dehors de l'Europe. Il s'agit de territoires faisant partie géopolitiquement de l'URSS et considérés comme des entités géographiques de cette dernière, à savoir : les trois pays Baltes, la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine. S'y ajoute le territoire désormais appelé Kaliningrad, ex-Königsberg, qui faisait partie avant la guerre de la Prusse orientale et était principalement peuplé d'Allemands et de Polonais avant la complète purification ethnique effectuée par Moscou en 1944.

Les statistiques internationales présentent donc une Europe qui va de l'Atlantique jusqu'à la nouvelle frontière polonaise telle que découpée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette nouvelle frontière est donc à l'ouest de Brest-Litovsk, ville qui s'était retrouvée en URSS du fait du repoussement à l'ouest de la frontière polonaise, alors accompagné de déplacements forcés de population. Aussi, jusqu'en 1994, l'Europe conventionnelle s'arrête aux frontières orientales ou nord-orientales tchécoslovaque, hongroise et roumaine.

B. Une superficie conventionnelle accrue depuis 1994

Ensuite, quelques années après l'explosion soviétique, les Nations Unies annoncent, au début de l'année 1994, un profond changement dans la classification des pays du monde par régions et sous-régions géographiques, en supprimant le « sixième continent ».

Une nouvelle classification devient nécessaire puisque le démembrement de l'Union soviétique en 1991 aboutit non seulement à la création de nouveaux États indépendants, mais pose également un dilemme géographique puisque l'URSS était précédemment traitée comme une région en elle-même, bien que située à la fois en Europe et en Asie. La Russie seule présente un difficile problème de classification : plus de trois-quarts de ses terres sont situés en Asie, et pourtant sa population est largement à prédominance européenne. La nouvelle classification de l'ONU décide de placer la Russie, ainsi que la Biélorussie, la Moldavie et l'Ukraine, en Europe, après l'avoir fait pour l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Les anciennes républiques soviétiques restantes, asiatiques, sont dorénavant placées dans différentes sous-régions : Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie en Asie occidentale ; Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan en Asie Centre-Sud. Ces chan-

1. Par exemple la publication annuelle de l'épais *Annuaire démographique*, comme celui de 1974 qui compte 1 109 pages.

gements valent à l'Europe un accroissement considérable de 214 millions d'habitants, et à l'Asie, un accroissement de 70 millions de personnes.

En même temps, la superficie de l'Europe s'accroît considérablement : de celles des pays Baltes (175 milliers de km²), de l'Ukraine (604 milliers de km²), de la Moldavie (34 milliers de km²) et surtout de la vaste Russie (17 098 milliers de km²). Au total, depuis 1994, la géographie conventionnelle de l'Europe couvre 23 061 milliers de km², soit 17 % de la superficie de l'œkoumène, qui couvre 133 953 milliers de km².

C. Le nouveau découpage conventionnel des quatre Europe

Le nouveau découpage porte non seulement sur l'Europe dans son ensemble, mais aussi sur les quatre sous-régions qui forment l'Europe. L'ONU conserve la dénomination des quatre sous-régions : Europe septentrionale, occidentale, orientale et méridionale. Cependant, la superficie de deux d'entre eux change. En effet, les trois pays Baltes, dont la géographie, comme l'histoire, sont très largement liés à la Baltique, sont désormais classés dans l'Europe septentrionale, qui compte désormais une superficie de 1 807 milliers de km² (au lieu de 1 572 milliers de km² avant 1994), avec dix pays puisque s'ajoutent aux pays Baltes les quatre pays scandinaves, les deux États des îles Britanniques et l'Islande.

L'Europe occidentale, qui va de la France à l'Autriche et à l'Allemagne, Benelux compris, compte toujours la même superficie de 1 110 milliers de km². Mais l'Europe orientale s'accroît considérablement, comptant 18 827 milliers de km². Mais, sans la Russie, l'Europe orientale compte 1 729 milliers de km², soit une superficie comparable à l'Europe septentrionale et supérieure à celle des Europe occidentale et méridionale.

Tableau 2 : La superficie des sous-continentes de l'Europe conventionnelle

continent ou sous-continent	superficie en milliers de km ²	proportion de la superficie dans le monde	proportion de la superficie dans l'Europe	proportion de la superficie dans l'Europe (sans la Russie)	pays le plus vaste en milliers de km ²	pays le plus vaste en milliers de km ²
Europe septentrionale	1 807	1,3%	7,8%	30,3%	Suède	450
Europe occidentale	1 110	0,8%	4,8%	18,6%	France	552
Europe orientale	18 827	14,1%	81,6%	–	Russie	17 098
Europe méridionale	1 317	1,0%	5,7%	22,1%	Espagne	506
Europe	23 061	17,2%	100,0%	–	Russie	17 098
Europe orientale (sans la Russie)	1 729	1,3%	–	29,0%	Ukraine	604

continent ou sous-continent	superficie en milliers de km ²	proportion de la superficie dans le monde	proportion de la superficie dans l'Europe	proportion de la superficie dans l'Europe (sans la Russie)	pays le plus vaste en milliers de km ²	pays le plus vaste en milliers de km ²
Europe (sans la Russie)	5 963	4,5%	–	100,0%	Ukraine	604
Monde	133 963	100,0%	–	–	Russie	17 098

* Crimée comprise.

© Gérard-François Dumont.

D. Une géographie conventionnelle discutable

Ces découpages posent deux questions. La première concerne des territoires classés à l'intérieur de certaines sous-régions, la seconde des territoires classés hors d'Europe. À l'intérieur, plusieurs pays peuvent contester leur insertion au sein d'une sous-région sur des critères conventionnels. Ainsi la Slovénie, que l'histoire a rangée dans la Yougoslavie après la Première Guerre mondiale, ne se considère nullement comme un pays d'Europe méridionale, mais comme un pays d'Europe centrale, dénomination exclue de la géographie conventionnelle. De même, la Hongrie ou la Slovaquie se considèrent davantage comme des pays d'Europe centrale que d'Europe orientale, ce qui rappelle la période où l'Armée rouge les avait contraintes à faire partie de l'Europe de l'Est. On peut aussi se demander si les Anglais sont des Nordiques.

Concernant des territoires classés sur d'autres continents, se pose la question du Sud-Caucase, mis conventionnellement, tout comme Chypre, en Asie occidentale après avoir été inclus dans l'URSS. Certes, la zone axiale du Caucase est traditionnellement considérée comme la limite entre l'Europe et l'Asie, ce qui conduit *a contrario* à inclure sans réticence toute la Russie occidentale et l'Ukraine en Europe. Mais peut-on considérer que la Géorgie, qui possède une façade maritime sur la mer Noire, n'a rien d'européen ? La même interrogation vaut, au sud de la Géorgie, pour l'Arménie. Ces territoires n'ont-ils pas été, selon les périodes, provinces, protégés, clients ou vassaux de l'Empire romain ? La Géorgie, dont l'orthodoxie est la principale religion, fut isolée de la chrétienté occidentale après la prise de Constantinople, mais elle n'eut de cesse de se tourner vers l'Occident malgré les tentatives extérieures, et notamment celles des Perses. L'actuelle République d'Arménie, devenue indépendante en 1991, est l'héritière d'une histoire qui apprend que ce pays a connu des façades maritimes, même si son territoire a fréquemment subi des pressions de ses voisins. Première nation chrétienne de l'Histoire, elle a toujours préservé sa chrétienté sous une forme autocéphale qu'expliquent l'histoire et la géographie. Le dernier roi d'Arménie, Léon VI de Lusignan, couronné en 1374, était français et fut inhumé à Saint-Denis. En outre, l'Arménie, comme la Géorgie, dispose d'un statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe ; c'est également le cas de l'Azerbaïdjan. Enfin, l'Arménie se trouve très liée à l'Europe dans la mesure où la principale diaspora arménienne, descendant des Arméniens ayant réussi à échapper au génocide de 1915, vit en France. Quant à la Turquie, elle est membre du Conseil de l'Europe et possède sur le continent conventionnellement désigné comme l'Europe un petit territoire, la Thrace orientale, qui représente 3 % de la superficie de l'ensemble de la Turquie.

La géographie conventionnelle de l'Europe suscite donc des interrogations, et il convient de se demander si des réponses plus claires sur l'identité géographique de l'Europe sont apportées par la géographie historico-politique.

3. Les enseignements de la géographie historico-politique

Celle-ci conduit d'abord à considérer les ensembles politiques historiques, puis à examiner si l'identité géographique de l'Europe peut se définir par son négatif historico-politique. La question historique de limites de l'Europe nécessite, enfin, de se pencher tant sur les frontières occidentales que sur la frontière orientale.

A. Les ensembles politiques historiques

Devant la difficulté de cerner l'identité géographique de l'Europe, peut-on trouver un éclairage dans la géographie historique ? La réponse à cette question est à la fois négative et positive. Négative, car l'aire géographique de grands ensembles régionaux qui ont pu dominer l'Europe, ou l'addition de tels grands ensembles, n'offrent pas de découpage clair. À son apogée, comme rappelé au chapitre 2, l'Empire romain est plus méditerranéen qu'européen. Son pouvoir s'étend sur la totalité des rives de la Méditerranée, monte au nord-est jusqu'à la Grande-Bretagne, mais ne va pas au-delà du *limes*, qui isole au nord-ouest de cette frontière des peuples dits barbares, habitant des territoires que personne ne considère hors d'Europe.

Les autres empires ayant occupé une vaste partie de l'espace européen connaissent des frontières mouvantes qui n'offrent pas de repères politiques durables. L'Empire byzantin, dont l'influence sur l'Europe est incontestable – d'où le nom d'Empire romain d'Orient donné par les historiens – apparaît davantage comme l'héritier de la dimension méditerranéenne de l'Empire romain, dominant les Balkans, que comme unificateur d'un ensemble des territoires européens. Plus tard, l'Empire ottoman, qui veut étendre l'espace musulman sur l'Ouest, donne davantage l'impression de rétrécir l'Europe en imposant son pouvoir, après avoir dominé des lieux sources de la culture européenne, à Belgrade (pendant cent cinquante ans), en Hongrie et en Transylvanie, échouant aux portes de Vienne.

Considérant les Empires austro-hongrois, ottoman, germanique, tsariste, ou l'addition de plusieurs d'entre eux, on ne parvient pas à déduire des frontières précises pour l'Europe. Cette absence de déterminisme historique est peut-être l'une des raisons de la fin de tous ces Empires. Les quatre qui viennent d'être cités ont péri dans la Première Guerre mondiale. Plus récemment, l'Empire soviétique qui, lui aussi, avait projeté de dominer toute l'Europe, s'est effondré – ironie de l'Histoire pour un régime qui se voulait parfaitement athée – un soir de Noël, le 25 décembre 1991, avec le remplacement du drapeau rouge frappé de la faucille et du marteau par le drapeau blanc-bleu-rouge de la Russie¹.

B. L'identité géographique de l'Europe définie par son négatif historico-politique

Une autre approche possible pour cerner l'identité géographique de l'Europe consiste à en chercher le négatif (au sens photographique), autrement dit à trouver ce qui s'oppose à l'Europe et permet en contrepoint de préciser ses spécificités. Une première idée consiste à considérer comme européen ce qui s'oppose à l'Orient : c'est supposer résolue la ques-

1. Jean-Pierre Rioux, « Les fins d'empire », *Le Monde*, 21 juillet 1992, p. 2.

tion de savoir ce qu'est « l'Orient », et ce qu'il a de particulier par rapport à l'Europe. La réponse est peut-être aisée si l'on considère l'Extrême-Orient habité par des populations maîtresses de la civilisation du riz. On ne peut oublier qu'existe également le Moyen-Orient, et, encore plus proche, la Méditerranée orientale. La Grèce contemporaine qui en fait partie, est-elle davantage occidentale ou davantage orientale si l'on considère par exemple son fonctionnement politique ou administratif, ou sa politique étrangère ? L'Empire byzantin, souvent présenté comme oriental, n'a-t-il pas marqué l'Europe méridionale et continentale de nombreuses empreintes ? Ailleurs, l'extraordinaire développement scientifique européen des trois derniers siècles peut-il être considéré isolément de l'Orient ? Par exemple, lorsque le cartographe vénitien Vincenzo Coronelli réalise en 1683, pour Louis XIV, un globe terrestre d'une dimension jamais égalée, les inscriptions géographiques rendent hommage aux quatre langues qui permettent de le renseigner : le français, le latin, le grec et l'arabe.

Une seconde idée consiste à distinguer l'autre, le non-Européen, dans la pratique d'une religion différente, et l'on songe inévitablement à l'islam. Peut-on oublier le rôle de médiateur qu'ont joué des musulmans en transmettant à l'Europe, notamment *via* l'Espagne, des connaissances dévoilées ailleurs ? L'islam ne reconnaît-il pas la Bible comme un livre saint ? Et personne ne considère comme non-européens des territoires où résident depuis longtemps – héritage de l'ancien Empire ottoman – des populations musulmanes, comme la Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine ou l'Albanie. En outre, on ne peut oublier de signaler le poids croissant de l'islam en Europe, en raison des flux migratoires du xx^e siècle. Ces musulmans, dans leur majorité, se reconnaissent dans leur héritage religieux tout en acceptant la déclinaison des valeurs de l'identité européenne dans leur vie quotidienne, et sans demander l'application de règles coraniques dans le code civil des pays où ils résident, même s'il existe également des minorités intégristes très actives ou très exigeantes. En même temps, par l'impossibilité du Coran de rester un livre saint lorsqu'il est traduit de l'arabe, l'islam rencontre des difficultés à rejoindre cette aspiration à l'universel qui reste au cœur de l'identité européenne. Sans doute faut-il voir ici l'une des raisons d'une certaine force des intégristes. Examinons désormais plus précisément des espaces considérés comme frontaliers.

C. Des États entre « l'Europe et le grand large »

Du côté Ouest, la présence de la mer paraît offrir des limites incontestables. Or, il n'en est rien. Les discussions pour savoir dans quelle mesure est européenne la grande île du nord-ouest de l'Europe – la Grande-Bretagne – continuent d'être d'actualité. Historiquement, après avoir été soumise politiquement par le continent (1066) avec Guillaume le Conquérant, l'Angleterre n'est jamais parvenue, pendant la première moitié du second millénaire, à s'agrandir durablement sur la partie continentale de l'Europe. Chacun connaît le rôle de Jeanne d'Arc (1412-1431) dans cet échec anglais. En conséquence, encouragée par la progression des techniques de navigation, la Grande-Bretagne est allée chercher dans le grand large d'autres frontières. La réussite de son essor colonial a, en quelque sorte, diminué son intérêt pour l'Europe continentale jusqu'au moment où la décolonisation, à compter du lendemain de la Seconde Guerre mondiale, lui a rappelé qu'elle était d'abord une île européenne.

Mais cette île navigue-t-elle d'abord dans le « grand large » ou est-elle d'abord européenne ? Poser ce genre de question pourrait sembler vouloir faire référence au général de Gaulle qui a mis son veto à la première demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au sein du Marché commun. Or, en réalité, cette question continue de faire débat d'abord entre Britanniques eux-mêmes, et davantage entre les Britanniques qu'entre les Européens du

continent qui doutent souvent moins de l'appartenance européenne de la Grande-Bretagne que leurs voisins d'outre-Manche.

Toujours du côté ouest de l'Europe, mais sud-ouest, et contrairement à l'Irlande, le Portugal, qui a acquis son indépendance en 1143 avec Alphonse le Conquérant, s'est plutôt comporté vis-à-vis de l'Europe comme une île, car, dans ses frontières, il n'a jamais connu que deux voisins, l'Atlantique et l'Espagne. Ayant, comme le Royaume-Uni, de longues façades maritimes, il n'a en réalité pas de véritables frontières, malgré les apparences. La mer est en effet une frontière mouvante, susceptible d'agrandir au-delà d'eux-mêmes les territoires qu'elle borde.

Faute de pouvoir mettre en œuvre des projets terrestres vers l'est de son pays, le Portugal a privilégié, pour la satisfaction de ses projets atlantiques, son caractère insulaire car il a toujours été dans une situation enclavée : l'Europe continentale était lointaine, et il fallait passer par les différents royaumes d'Espagne pour arriver au cœur de l'Europe¹. C'est donc tout naturellement que les Portugais ont regardé vers l'Atlantique. Ainsi a débuté, au xv^e siècle, l'expansion maritime en Amérique, en Asie et en Afrique. Le Portugal a alors créé le sextant, pour se guider par les astres, et a su construire des navires très mobiles, ce qu'on appelle les *nau* portugais, permettant une navigation beaucoup plus souple que les navires des autres pays. Tout cela l'a conduit à donner priorité à des ambitions géographiques hors d'Europe. Seulement, après la révolution des Œillets de 1974 et la décolonisation qu'il met aussitôt en œuvre, le Portugal retrouve la plénitude de sa dimension européenne.

Bien que la question des frontières ouest de l'Europe soulève quelques interrogations, le caractère relatif de la définition des frontières de l'est est encore plus manifeste.

D. La question de la frontière orientale de l'Europe

Dans une définition géographique étroite, les limites de l'Europe vont de la Galice à la Galicie, région historique actuellement partagée entre la Pologne et l'Ukraine. Cette définition revient à exclure la Russie et, donc, à limiter l'Europe de Brest à Brest-Litovsk. L'histoire politique de cette ville est mouvante : elle a échappé à la Pologne notamment lors de son annexion par les Russes (1795), lors de ses annexions par les Allemands (1915-1921 et 1941-1944), puis lors de son rattachement à l'URSS. Aujourd'hui, Brest-Litovsk n'appartient plus politiquement à la Russie, mais n'est pas redevenue polonaise, puisqu'elle fait partie d'un nouvel État indépendant depuis le 3 juillet 1991, la Biélorussie.

Selon une définition géographique large, faut-il en inclure en Europe tout le territoire Russe et, donc, considérer davantage l'Eurasie que l'Europe, qui ne serait alors qu'un cap de l'Asie, ou fixer à l'Oural la limite de l'Europe ? Cette référence est par exemple présente chez Jules Romains écrivant, dans *Les hommes de bonne volonté* (1932-1946) : « Rassemblée de l'Oural à Gibraltar, de la Thrace aux Hébrides ; et suivie de ses cortèges d'empires, [l'Europe] aurait pu défier le monde ». Plus connue est la formule plusieurs fois usitée du général de Gaulle parlant de l'Europe comme allant « de l'Atlantique à l'Oural ». Il est vrai que cette approche a l'avantage d'être assez juste d'un point de vue démographique. En effet, la population de la Russie se trouve essentiellement à l'ouest de l'Oural, bien que le territoire de la Russie, le pays le plus vaste du monde, se trouve majoritairement à l'est de l'Oural. En réalité, « Le statut de frontière conventionnelle de l'Oural entre l'Europe et l'Asie est une invention humaine. On la doit au géographe officiel du tsar Pierre le Grand, Tatichtchev, au

1. Néanmoins, le Portugal s'est, suivant les cas, tourné vers l'Europe pour le recrutement de bons marins, ou pour bénéficier de l'autorité du pape dans sa rivalité avec l'Espagne.

début du XVIII^e siècle, pour des raisons strictement politiques. Son objectif était alors que Moscou soit considérée comme une ville européenne, et ce pour deux raisons : d'une part légitimer la stratégie d'alliance avec les puissances occidentales détentrices de ressources – en particulier militaires – qui étaient susceptibles de moderniser l'Empire ; d'autre part, légitimer une série de victoires militaires contre les Turcs et les Tatars »¹.

Un exemple historique de géographie contrainte : le rideau de fer

Après la Seconde Guerre mondiale, le colonialisme soviétique débouche sur une coupure au cœur même de l'Europe. La division n'est pas seulement politique mais elle se traduit par une interdiction des échanges humains, économiques, culturels. Ainsi l'Europe de l'Est, la partie slave de l'Europe, se trouve physiquement enfermée dans le monde communiste, avec notamment l'interdiction d'émigrer. Les très rares émigrations autorisées, selon des règles soumises à l'arbitraire et à des procédures volontairement compliquées, sont très sévèrement contrôlées, que ce soit vers des « peuples frères » ou vers des pays non communistes. Faire la preuve de sa totale fidélité au régime est impératif.

Pour les chefs totalitaires de l'Empire soviétique, il s'agit d'empêcher les peuples européens de l'Est qui ne bénéficient d'aucune liberté politique, de « voter avec leurs pieds », ce qui, en outre réduirait la main-d'œuvre. D'où la construction du « rideau de fer »². Pour la seule frontière Est-allemande, son installation occupe une superficie de 2 600 km² pour 1 393 km de frontière interallemande, le grillage métallique s'allongeant sur 1 275 km, et, à l'arrière, la barrière à alarmes acoustiques et visuelles ayant 1 196 km de long. Elle comprend 2 230 000 mines tandis que 14 000 militaires (et 600 chiens) en assurent la surveillance et tirent sans sommation. Néanmoins, l'Allemagne de l'Est voit émigrer vers l'Ouest 3,6 millions de personnes entre 1947 et le 13 août 1961, soit près du cinquième de sa population. La fermeture complète entre les deux Europe est alors décidée avec l'instauration du mur de Berlin³ militarisé pendant plus de 28 ans (du 13 août 1961 au 9 novembre 1989). Ce mur, haut de 3,50 m, s'étale sur 155 km, dont 43,1 km entre Berlin-Ouest et Berlin-Est et 111,9 entre Berlin-Ouest et la RDA. Il devient la partie la plus visible, car en site urbain, d'une coupure à travers l'Europe. Les 588 tués à la frontière berlinoise entre 1961 et 1989 témoignent de son efficacité, même si 38 818 personnes ont réussi à le passer par tous les moyens (escalade, souterrain, ou traversée de la Spree à la nage...). Il faut ajouter au chiffre précédent les personnes tuées en tentant de forcer le rideau de fer, soit plus de 200 de 1961 à 1989.

4. Les prémisses d'une géographie institutionnelle volontaire

« Trop, c'est trop » : voici ce que pensent des peuples européens après une guerre mondiale qui est aussi la seconde guerre civile européenne en moins d'un demi-siècle. Il faut d'abord opter pour d'autres objectifs sur un principe inverse de ceux du passé, donc fondé sur une géographie volontairement décidée par les peuples. En même temps, cela suppose de contenir une puissance impérialiste, l'URSS, qui continue d'adhérer et de pratiquer des méthodes

1. Jacques Rupnik et Christian Lequesne, *L'Europe des Vingt-Cinq. 25 cartes pour un jeu complexe*, CERI/Autrement, 2004, p. 19.
2. Intitulé dû à Winston Churchill le 5 mars 1946
3. Gérard-François Dumont, « Le mur de Berlin », *Panoramiques*, n° 67, 1^{er} trimestre 2004.

de géographie contrainte. Dès la seconde moitié des années 1940, ce double dessein se concrétise dans diverses institutions auxquels les pays adhèrent volontairement, avant de se déployer par des décisions fondatrices dans les années 1950. Dans ce nouveau contexte se pose la question de l'attitude et de la place de l'URSS, puis de la Russie.

A. La création de deux cadres d'apprentissage de liens européens

Les prémisses d'une géographie volontaire commencent par la création de deux institutions qui ne sont pas européennes, mais occidentales : elles encouragent les pays européens à se rencontrer et à travailler ensemble, ainsi qu'avec d'autres démocraties non européennes. En effet, les États-Unis décident d'accorder aux pays qui le souhaitent une aide destinée à financer leur reconstruction avec le Plan Marshall. Ils souhaitent que cette aide ne s'inscrive pas dans des logiques bilatérales, mais au contraire dans un cadre institutionnel réunissant les pays européens qui choisissent d'y adhérer. Le 16 avril 1948, est fondée l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), qui siège à Paris, pour prendre en charge la distribution de l'aide américaine. Cette organisation européenne est une structure permanente de coopération économique qui doit fonctionner selon les principes suivants : promouvoir la coopération entre les pays participants et les programmes nationaux de production pour hâter la reconstruction de l'Europe, intensifier les échanges intra-européens en abaissant les droits de douane et autres obstacles au développement des échanges, étudier la possibilité de créer une union douanière ou une zone de libre-échange, étudier la possibilité d'une multilatéralisation des paiements, et instaurer les conditions propres à permettre une meilleure utilisation de la main-d'œuvre.

Comme l'URSS refuse l'aide proposée et interdit à ses pays satellites de l'accepter, les premiers membres de l'OECE sont initialement au nombre de 18 : Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, Allemagne occidentale (initialement représentée par les zones d'occupation anglaise et américaine réunies – la Bizone – et la zone d'occupation française). La zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste participe également à l'OECE avant de passer à nouveau sous la souveraineté de l'Italie. Puis le Plan Marshall connaît des difficultés d'application et traverse une crise à l'automne 1949. En septembre 1950, la création, sous les auspices de l'OECE, de l'Union européenne des paiements (UEP)¹ redynamise la coopération avec trois objectifs : lever l'obstacle de l'inconvertibilité des monnaies européennes, supprimer les restrictions quantitatives, et mettre fin aux pratiques commerciales bilatérales. Depuis 1961, l'OECE s'est pérennisée comme lieu de réalisation d'études, d'échanges et de rencontres sous le nom d'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Elle s'est élargie à l'échelle du monde développé, avec 34 membres en 2014, dont ses adhérents les plus récents (2010) l'Estonie, la Slovénie, Israël et le Chili.

Une autre importante organisation, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan) naît le 4 avril 1949. Elle vise surtout un second objectif : la défense de l'Europe libre face au totalitarisme soviétique. En mars 1948, par le traité de Bruxelles, les États-Unis se portent garants de la sécurité de la France, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Un an plus tard, cinq autres pays européens rejoignent les « Cinq » de Bruxelles pour former l'Otan, alliance militaire contre la menace soviétique. Réplique

1. Le 27 décembre 1958, l'UEP est dissoute lorsque les monnaies sont déclarées convertibles vis-à-vis du dollar.

du camp socialiste à l'adhésion de la RFA à l'Otan en 1955, l'Union soviétique crée le 14 mai 1955 le Pacte de Varsovie. Celui-ci devient pour Moscou l'instrument privilégié d'une politique visant à défendre sa zone d'influence, groupant autour de l'URSS des États socialistes appelés à jouer le rôle d'un « glacis » stratégique et économique. Le pacte de Varsovie groupait à l'origine huit « démocraties populaires » : l'URSS, la Roumanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande et l'Albanie. En 1956, cette dernière se met en retrait après l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie en Hongrie et, en 1968, elle se retire formellement.

Le 7 mars 1966, le président de la République française, Charles de Gaulle écrit au président des États-Unis Lyndon Johnson pour annoncer le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'Otan. En conséquence, le 26 octobre 1966, le transfert du siège de l'Otan – de Paris à Bruxelles – est annoncé.

À côté des deux organisations (OCDE et Otan) non exclusivement européennes, mais qui sont des lieux où certains pays européens apprennent à travailler ensemble, naît une organisation strictement européenne.

B. La création d'une organisation sur une base géographique initiale exclusivement européenne

En effet, le 5 mai 1949 à Londres est créé le Conseil de l'Europe grâce à un traité signé par dix États européens : Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède. L'article 1^{er} de ses statuts précise son objet : « Le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social. » Le Conseil de l'Europe est à l'origine, un an plus tard, de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Cour du même nom¹. Après l'explosion soviétique, le nombre de ses membres s'accroît considérablement et le Conseil de l'Europe comprend, en 2014, 47 États parties, y compris la Russie depuis 1996. Sa géographie couvre donc toute l'Europe conventionnelle, hormis la Biélorussie, pourtant candidat à l'adhésion depuis 1993, mais y compris de petits États non membres de l'Union européenne, comme Saint-Marin depuis 1988, le Liechtenstein depuis 1978, ainsi que Monaco et Andorre depuis 1994. En font également partie plusieurs pays de l'Asie occidentale, dont la Turquie et les trois pays du Sud Caucase, soit la Géorgie depuis 1999 et l'Arménie et l'Azerbaïdjan depuis 2001².

Mais, bien avant les multiples élargissements du Conseil de l'Europe qui compte donc 47 États membres en 2014, cette logique de géographie volontaire se poursuit dans les années 1950 avec l'initiative de Robert Schuman.

C. Les avancées fondamentales des années 1950

Les institutions citées ci-dessus, tout comme les premiers effets de l'aide américaine, entretiennent des espoirs, mais il manque aux pays d'Europe de l'Ouest un projet d'envergure, pragmatique et aux objectifs précis pour demeurer des sociétés libres face à un Empire soviétique beaucoup plus peuplé, cherchant à allonger ses tentacules à l'Ouest. Ils veulent

1. Cf. chapitre 2.

2. Pays observateurs au Conseil de l'Europe : Canada, États-Unis, Israël, Japon, Mexique et Saint-Siège.

éviter que cet Empire ne décide de substituer une guerre ouverte à la Guerre froide. Certains sont tentés de bâtir l'unité sur des fondations atlantiques, mais des hommes, comme Jean Monnet et Robert Schuman, considèrent que la dynamique à créer doit être le fait des seuls Européens et surtout permettre rapidement une réconciliation franco-allemande basée sur des relations de solidarité. Ils considèrent, en outre, que la France doit absolument reprendre l'initiative et proposer une politique allemande et européenne novatrice.

Établi dans le plus grand secret par Jean Monnet et quelques collaborateurs, le programme de création d'un pool charbon-acier est transmis, le 3 mai 1950, sous forme d'un mémorandum, au ministre français des Affaires étrangères, Robert Schuman. Ce dernier, bousculant les habitudes et les convenances, décide de jouer sur l'effet de surprise. Le 9 mai 1950, il révèle la teneur du plan, dont seul le chancelier Adenauer a été informé quelques heures plus tôt. Il propose aux gouvernements de déléguer une partie de leur souveraineté à une Haute Autorité, supranationale et indépendante. Prononcée depuis le Quai d'Orsay, sa déclaration, qui deviendra historique¹, commence par un propos liminaire dont voici quelques passages : « Il n'est plus question de vaines paroles, mais d'un acte, d'un acte hardi, d'un acte constructif... Pour que la paix puisse vraiment courir sa chance, il faut, d'abord, qu'il y ait une Europe. Cinq ans, presque jour pour jour, après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, la France accomplit le premier acte décisif de la construction européenne et y associe l'Allemagne. Les conditions européennes doivent s'en trouver entièrement transformées. Cette transformation rendra possibles d'autres actions communes impossibles jusqu'à ce jour. L'Europe naîtra de tout cela, une Europe solidement unie et fortement charpentée. » Il s'agit donc de tout faire pour conduire des actions empêchant de diviser entre eux les pays libres de l'Europe, minoritaires en population.

Puis la déclaration proprement dite contient notamment les passages suivants : « La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de vingt ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne... Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix... ».

Ne désignant pas l'adversaire, cette déclaration d'un ministre en exercice est évidemment fort prudente dans la forme. Cependant, en précisant que l'essentiel est de préserver la paix, elle sous-entend les réalités et les risques impérialistes existants sur le continent européen du fait de l'URSS. Et elle appelle à une union indispensable entre la France et l'Allemagne face à ces risques.

Le 18 avril 1951, six pays, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le traité instaure un marché commun du charbon et de l'acier, supprime les droits de douane et les restrictions quantitatives entravant la libre circulation de

1. Le 9 mai a été choisi par l'Union européenne comme journée annuelle de l'Europe (*cf.* chapitre 2).

ces marchandises, et supprime toutes les mesures discriminatoires, aides ou subventions, qui seraient accordées par les États signataires à leur production nationale. La gestion de la production de la Communauté est placée sous le contrôle de la Haute Autorité, présidée initialement par Jean Monnet. En février-mai 1953, le marché commun est ouvert pour le charbon et le minerai (10 février) et pour l'acier (1^{er} mai).

Cette réussite engage à prolonger cette initiative. Du 1^{er} au 3 juin 1955, les ministres des Affaires étrangères des Six, à la conférence de Messine, envisagent un marché commun élargi à toute l'économie ainsi qu'à l'énergie nucléaire. Enfin, le 25 mars 1957 : les Six signent les deux traités de Rome créant l'un la Communauté économique européenne (CEE), l'autre la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA), ou Euratom.

Face à cette Europe, d'abord réduite à une petite partie du continent, quelles sont l'attitude et la situation de l'URSS et, donc, de la Russie ?

Dès l'origine, Robert Schuman envisage l'ouverture de l'Europe à l'Est

« Nous devons faire l'Europe, non seulement dans l'intérêt des peuples libres, mais aussi pour pouvoir y recueillir les peuples de l'Est qui, délivrés des sujétions qu'elles ont subies jusqu'à présent, nous demanderaient leur adhésion et notre appui moral. Depuis de longues années, nous avons douloureusement senti la ligne de démarcation idéologique qui coupe l'Europe en deux. Elle a été imposée par la violence. Puisse-t-elle s'effacer dans la liberté ! Nous considérons comme partie intégrante de l'Europe vivante tous ceux qui ont le désir de nous rejoindre dans une communauté reconstituée. Nous rendons hommage à leur courage et à leur fidélité, comme à leurs souffrances et à leurs sacrifices. Nous leur devons l'exemple d'une Europe unie et fraternelle. Chaque pas que nous faisons dans ce sens constituera pour eux une chance nouvelle. Ils auront besoin de nous dans l'immense tâche de réadaptation qu'ils auront à accomplir. La Communauté européenne doit créer l'ambiance pour une compréhension mutuelle, dans le respect des particularités de chacun ; elle sera la base solide d'une coopération féconde et pacifique. Ainsi s'édifiera une Europe nouvelle, prospère et indépendante. Notre devoir est d'être prêts »¹.

D. L'URSS (et la Russie) face à la géographie volontaire de l'Europe

Après la Seconde Guerre mondiale, Moscou se tient éloigné de toutes les initiatives. D'abord, l'URSS refuse l'aide proposée dans le cadre du plan Marshall, puis se tient à l'écart du Conseil de l'Europe. En outre, elle met tout en œuvre pour torpiller les initiatives européennes, soit par sa diplomatie directe, soit en soutenant dans les démocraties d'Europe de l'Ouest les partis communistes, les syndicats ou les mouvements proches de ces derniers qui s'opposent à toute union européenne autre que celle qui conduirait à une Europe soviétisée.

À compter du 8 décembre 1991, l'URSS n'existe plus et la « prison des peuples » est donc ouverte. Mais la question du caractère européen de la Russie continue de se poser. La Russie n'a jamais formellement demandé son adhésion à l'Union européenne, ce qui ne signifie pas qu'elle ne soit pas européenne. En effet, comme précisé ci-dessus, la Russie se trouve placée dans l'Europe orientale selon les classifications statistiques internationales. Outre cet argument, l'histoire de la Russie est aussi largement européenne, avec les échanges littéraires et

1. Ce texte du début des années 1950, qui ne se retrouve pas dans le seul livre publié par Robert Schuman *Pour l'Europe*, Paris, Nagel, 1963, a été publié dans *France-Forum*, novembre 1963, n° 52.

artistiques entre ce pays et le reste de l'Europe, l'usage longtemps général de la langue française par la diplomatie russe, ou la volonté d'ouverture de la Russie vers l'Europe par Pierre le Grand, volonté symbolisée par la construction d'une nouvelle ville au bord de la Baltique, Saint-Pétersbourg, capitale politique de 1705 à 1917.

Néanmoins, l'adhésion éventuelle de la Russie à une Union européenne paraît difficile. D'abord, bien que la Russie s'intitule officiellement Fédération de Russie¹, c'est un empire, et l'on voit difficilement comment un empire souhaiterait ou pourrait entrer dans une Union à caractère supranational. En second lieu, cet empire comporte, puisque la Russie est le pays le plus vaste du monde, des territoires qui le rendent limitrophes non seulement de l'Asie occidentale, de l'Asie centrale du Sud, mais aussi de l'Asie orientale, dont la Chine et le Japon, et avec ce dernier des limites frontalières toujours non stabilisées. Une Union européenne comprenant la Russie déplacerait considérablement à l'Est son centre de gravité, au point d'éprouver des difficultés à ressentir son identité géographique. Enfin, au moins jusqu'en 2014, l'Union ne s'est élargie qu'à des pays qui ont en commun, pour héritage à valoriser, un idéal de valeurs de liberté ou de séparation des pouvoirs, qui demeure, en dépit des vicissitudes de l'histoire, un objectif toujours poursuivi. L'histoire politique de la Russie ne témoigne nullement d'un héritage semblable. Le virage autoritaire engagé depuis fin 2011 à la faveur de la préparation du retour de Vladimir Poutine à la présidence inquiète des démocrates.

Proposition de sujets

Quelles sont les limites géographiques de l'Europe ?

Les frontières géopolitiques de l'Europe depuis un demi-siècle reposent-elles sur une géographie contrainte ou volontaire ?

Bibliographie

- DALBAVIE Alain, « Frontières politiques et géographie physique », *Médi@venir*, automne 2004.
- DUPÂQUIER Jacques, « La population des continents et des États », *Population & Avenir*, n° 690, novembre-décembre 2008.
- LÉVY Jacques, *Europe, une géographie*, Paris, Hachette, 1997.
- VERLUISE Pierre, *Géopolitique des frontières européennes. Élargir, jusqu'où ?*, Paris, Argos, 2013.

1. L'organisation administrative de la Russie compte 21 républiques, 9 territoires, 46 régions, 2 villes d'importance fédérale, 1 région autonome, 4 districts autonomes, 7 circonscriptions fédérales. Moscou y ajoute depuis avril 2014 la Crimée et Sébastopol, deux extensions non reconnus.

Pour citer cette publication:
To cite this version:

Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, « L'identité géographique de l'Europe »,
dans : Dumont, Gérard-François, Verluise, Pierre, *Géopolitique de l'Europe*, Paris, Ar-
mand Colin/Sedes, 2014.

**Gérard-François Dumont
Pierre Verluise**

Géopolitique de l'Europe

**2^e édition entièrement
revue et mise à jour**


ARMAND COLIN  **SEDES**

ISBN 978-2-301-00419-2



Géopolitique de l'Europe

2^e édition

Gérard-François Dumont
Pierre Verluise

ARMAND COLIN



SEDES